

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2019

La BCE annonce le détail des nouvelles opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III)

- Ces opérations visent à préserver des conditions favorables d’octroi de crédits bancaires et à soutenir l’orientation accommodante de la politique monétaire
- Le taux d’intérêt des TLTRO III sera supérieur de 10 points de base au taux moyen des opérations principales de refinancement sur la durée de chaque opération
- Pour les contreparties dont les prêts dépassent leur valeur de référence, un taux d’intérêt plus bas sera appliqué, qui pourra être aussi bas que le taux d’intérêt moyen de la facilité de dépôt, majoré de 10 points de base

Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé ce jour des principaux paramètres de la nouvelle série d’opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III), notamment des taux d’intérêt qui seront appliqués. Les opérations trimestrielles, déjà annoncées en mars, contribueront à préserver des conditions favorables d’octroi de crédits bancaires et à soutenir l’orientation accommodante de la politique monétaire. Elles commenceront en septembre 2019 et se termineront en mars 2021, chacune étant assortie d’une échéance de deux ans.

Le taux d’intérêt de chaque opération sera supérieur de 10 points de base au taux moyen appliqué aux opérations principales de refinancement de l’Eurosystème sur la durée de chaque TLTRO.

Pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles entre fin mars 2019 et fin mars 2021 est supérieur à leur valeur nette de référence, le taux appliqué aux opérations TLTRO III sera plus bas, et pourra être aussi bas que le taux d’intérêt moyen de la facilité de dépôt sur la durée de l’opération, majoré de 10 points de base.

Les contreparties bénéficieront de la réduction maximum du taux si elles dépassent leur encours de prêts éligibles de référence de 2,5 % au 31 mars 2021. Au-dessous de cette limite, l’ampleur de la réduction du

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

taux d'intérêt sera modulée linéairement en fonction du pourcentage de dépassement par la contrepartie de son encours de prêts éligibles de référence.

Pour les contreparties ayant affiché un montant net de prêts éligibles positif au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2019, la valeur de référence pour les prêts nets est fixée à zéro. Pour les contreparties ayant affiché un montant net de prêts éligibles négatif au cours de la période de 12 mois s'achevant le 31 mars 2019, la valeur de référence pour les prêts nets est égale au montant net de prêts éligibles sur cette période. Le taux d'intérêt appliqué aux opérations TLTRO III sera communiqué aux participants en septembre 2021.

La première série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées a été annoncée en juin 2014 et la deuxième série en mars 2016. Ces opérations sont ciblées car le montant que les banques peuvent emprunter, ainsi que le taux d'emprunt, sont liés à leurs prêts aux sociétés non financières et aux ménages (à l'exception des prêts au logement).

Les contreparties pourront emprunter jusqu'à 30 % du stock de prêts éligibles au 28 février 2019. Le montant que les contreparties peuvent emprunter dans le cadre des TLTRO III est réduit de tout montant qu'elles ont emprunté précédemment dans le cadre des TLTRO II et qui est encore dû. En outre, le montant que les contreparties peuvent emprunter lors de chacune des sept opérations sera limité, au maximum, à 10 % de leur encours de prêts éligibles au 28 février 2019. Les opérations TLTRO III ne peuvent pas être remboursées avant l'échéance.

Des précisions techniques complémentaires relatives aux TLTRO III seront annoncées en temps utile.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Stefan Ruhkamp](#) au : +49 69 1344 5057.

Notes :

- Comme dans les deux premières séries d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées, les contreparties peuvent participer aux TLTRO III à titre individuel ou, à certaines conditions, sur la base d'un groupe. Dans ce dernier cas, le calcul de la valeur de référence et des facilités d'emprunt du groupe aux fins des TLTRO III sera fondé sur des données de prêts agrégées pour le groupe aux fins des TLTRO III. Comme dans les deux premières séries d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées, les prêts éligibles sont définis comme ceux consentis aux sociétés non financières et aux ménages, à l'exception des prêts au logement.
- La BCE a [annoncé les TLTRO III](#) le 7 mars 2019.
- De plus amples informations sur les TLTRO I et les TLTRO II sont disponibles sur le [site internet de la BCE](#).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France